

BUREAU

Séance du 24 août 2020

Délibération BU_20200824_002

Marchés de contrôles techniques, de maintenance préventive et curative, de remorquage, de prestations de carrosserie, de peinture et de nettoyage du parc de véhicules du SDIS 36 : attribution des marchés

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 11 mai 2020 approuvant le dossier de consultation des entreprises relatif aux marchés de contrôles techniques, de maintenance préventive et curative, de remorquage, de prestations de carrosserie, de peinture et de nettoyage du parc de véhicules du SDIS 36 et autorisant le président du conseil d'administration à organiser la consultation ;

Vu les choix de la commission d'appel d'offres en date du 12 août 2020 ;

Considérant l'absence d'offre pour les lots n°2 et 5 ;

DECIDE :

Article 1 : Les marchés de contrôles techniques, de maintenance préventive et curative des véhicules de plus de 3.5 tonnes, de remorquage des véhicules de plus de 3.5 tonnes, de prestations de carrosserie, de peinture et de nettoyage du parc de véhicules du SDIS à passer avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres en date du 12 août 2020, telles que mentionnées dans l'annexe n°1 ci-jointe, sont approuvés et le président est autorisé à les signer.

Article 2 : Les marchés de remorquage des véhicules de moins de 3.5 tonnes et de maintenance préventive et curative des véhicules de moins de 3.5 tonnes passés sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément aux dispositions de l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique, avec les entreprises telles que mentionnées dans l'annexe n°2 ci-jointe, sont approuvés et le président est autorisé à les signer.

Serge DESCOUT